

Office cantonal de l'énergie –OCEN  
Rue du Puits-Saint-Pierre 4  
Case Postale 3920  
1211 Genève 3

Genève, le 27 août 2020

**Concerne : Mise en consultation du projet de plan directeur de l'énergie 2020-2030 du canton de Genève (p-PDE)**

Madame, Monsieur,

Le département du territoire, soit pour lui l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), a mis en consultation le projet de plan directeur de l'énergie 2020-2030.

Dans le cadre de la commission consultative sur les questions énergétiques, la CCIG a le privilège de représenter l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG). Le présent document représentera la position commune tant de l'UAPG que de la CCIG qui seront synthétisées par « les **Entités** ». Si une prise de position devait être autonome, elle serait clairement précisée.

**I. Contexte**

Les Entités ont pris part à la conception de ce plan directeur au sein de la Commission consultative sur les questions énergétiques et note à ce stade la démarche consensuelle qui a été suivie par l'OCEN. En substance, le projet de plan directeur de l'énergie vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux posés par le canton soit la société à 2000 W sans nucléaire et l'Urgence climatique. Le p-PDE s'inscrit également dans le contexte plus large de la mise à jour du plan directeur cantonal 2030 devant être approuvé par le Conseil fédéral.

Par rapport au projet de plan directeur de l'énergie envisagé en 2019, les Entités notent la démarche collaborative mise en place par l'OCEN. Le p-PDE soumis à consultation centré autour d'un programme de déploiement opérationnel décliné en 28 fiches-actions organisées en cinq thématiques présente une structure claire et cohérente. Il se doit malgré tout d'être pragmatique pour que son implémentation soit effective dans les délais visés. Or, certaines faiblesses déjà constatées dans la mouture 2019 persistent dans la version 2020 du p-PDE.

En effet, les actions proposées peuvent être parfois généralistes et insuffisamment précises, voire trop ambitieuses. Elles sont souvent non chiffrées dans les coûts à prévoir. Ce flou ne permet pas d'identifier si les mesures proposées permettront d'atteindre les objectifs visés, ni lesquelles sont prioritaires.

Le fait que les entreprises genevoises sont pour la plupart en concurrence avec des entreprises d'autres cantons, voire d'autres pays, doit impérativement rester à l'esprit des responsables de la politique énergétique ; les mesures envisagées ne doivent pas pénaliser la compétitivité des entreprises genevoises.

## **II. Transition énergétique**

Quoi qu'il en soit, le p-PDE est une bonne base de travail pour entrer dans l'ère de la transition énergétique souhaitée par les autorités, tant fédérales que cantonales, sans répéter les mêmes erreurs que l'Allemagne avec la résurgence des centrales thermiques à lignite.

Le p-PDE est donc nécessaire pour qu'une telle transition définie par la stratégie énergétique fédérale et la conception générale de l'énergie du canton puisse se mettre en place progressivement et faire l'objet d'un suivi régulier ; c'est seulement ainsi que notre société de plus en plus énergivore pourra imaginer tendre vers une société à 2'000 Watts en se passant du nucléaire à l'horizon 2050, c'est-à-dire diviser par 3,5 la consommation d'énergie par personne dans les trente prochaines années, alors que plus de trois quarts de cette énergie est actuellement d'origine fossile (22% de renouvelable en 2018).

Reste bien évidemment à définir ce que l'on inclut ou non dans ladite transition énergétique.

De l'avis des Entités, cette transition passera par un recours accru au gaz au moins jusqu'en 2030, tant pour produire de l'électricité que de la chaleur ; en effet, il ne sera pas aisé de se passer de l'énergie en ruban fournie par le nucléaire et de remplacer le mazout dans les chaudières anciennes, alors que les chauffages électriques n'ont pas encore complètement disparu du paysage énergétique, et que ces énergies renouvelables dont la production est loin d'être en adéquation avec la demande représentent actuellement 22% de l'énergie consommée, sans oublier les problèmes de stockage qui y sont liés.

Dans cette perspective, les Entités nuancent les propos de la page 28 – rubrique « sortir du chauffage fossile pour les bâtiments ». Il s'agit dans un premier temps de remplacer les chaudières à mazout anciennes, soit par des pompes à chaleur, soit par des raccordements aux réseaux thermiques structurants, tout en laissant ouverte la possibilité de recourir à des chaudières à gaz et à mazout de dernière génération en l'absence d'alternative économiquement viable.

Lier une telle transition avec la problématique climatique est donc paradoxal, car qui dit gaz dit émission de CO<sub>2</sub>. Le rapport souligne implicitement ce paradoxe dans le focus de la page 17 : « La consommation d'énergie primaire territoriale par habitant a diminué depuis 30 ans, passant de 5000 W/an en 1990 à 3600 W/an en 2018. La tendance est particulièrement marquée depuis 2006 et la mise en œuvre de politiques plus volontaristes pour réduire la consommation (baisse d'environ 20 % entre 2006 et 2018). En revanche, pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre, la dynamique reste très éloignée de la diminution attendue pour répondre à l'urgence climatique ».

Il faudra prioriser entre l'option 2'000 W en 2050 ou celle liée à une neutralité carbone en 2050. Pour les Entités, l'objectif principal est bel et bien la première option, sur laquelle nous pouvons agir au niveau local, qui s'accompagnera en partie de la seconde qui doit quant à elle être saisie au niveau mondial.

Concernant le tableau de bord synthétisant les objectifs du p-PDE en page 32 et suivantes, répondre à l'urgence climatique n'est donc pas un objectif principal, mais un objectif

complémentaire et secondaire par rapport à des objectifs tels que valoriser les ressources locales ou diminuer la consommation des bâtiments.

Notre canton peut agir entre 2020 et 2030 en développant des réseaux thermiques, alors que notre marge de manœuvre en termes de climat est plus que limitée. Consommer moins et consommer local est le cap à tenir, ce qui est déjà un vaste défi en soi.

Pour terminer par rapport à la transition énergétique, les Entités partagent l'orientation de p-PDE, à savoir que cette transition soit d'abord portée par des entités publiques exemplaires. La plateforme GEnergie jouera un rôle prépondérant en facilitant notamment les démarches administratives et l'octroi de subventions de par sa fonction de guichet unique. Il faut donc impérativement faire connaître à la population genevoise cette plateforme encore fort discrète.

### **III. Grand consommateurs**

Le dispositif lié aux grands consommateurs satisfait les nécessités opérationnelles des entreprises d'un point de vue global. Ceci dit, une harmonisation des différents dispositifs tant fédéraux que cantonaux doit être poursuivie. Comme l'avait déjà noté la CCIG, les conventions d'objectifs fédérales, par exemple, ne tiennent pas compte des consommations électriques alors que c'est le cas au niveau cantonal.

### **IV. SIG, le bras industriel de la politique énergétique du canton**

Le fait que l'Etat voit dans SIG le « bras industriel de la politique énergétique cantonale » impose la définition et le respect d'un cadre d'action clair ainsi qu'une totale transparence, SIG agissant tantôt pour le compte de l'Etat et tantôt pour son propre compte. Ainsi, il existe une confusion fréquente entre les programmes d'optimisation énergétique financés par SIG et ceux qui sont financés par le Canton ou la Confédération. SIG indique parfois que des programmes sont exclusivement réservés à ses clients et que ses derniers en seraient exclus en cas de changement de fournisseur d'énergie, ce qui n'est pas toujours exact. Des solutions doivent être trouvées pour éviter cette confusion.

En d'autres termes, le p-PDE ne doit pas servir de prétexte à renforcer le monopole énergétique de SIG à Genève.

### **V. Positionnement des Entités par axe**

#### **Axe 1 : Consommation – Sobriété**

La sobriété est le but visé, mais les Entités notent qu'un travail sociétal devra être entrepris. En effet, le comportement de la population en général ne semble pas encore en ligne avec cet objectif. C'est ce que reflètent vos propos en page 37 : « Il s'agit d'une transformation culturelle profonde, qui nécessite une approche holistique pluridisciplinaire (économique, sociologique, comportementale, technique...) afin de susciter l'adhésion de tous les acteurs de la société à penser et agir autrement pour diminuer les gaspillages de toutes natures ».

En outre, la sobriété numérique est également un objectif ambitieux sachant que l'évolution de la technologie peut renforcer le « tout » numérique, et un possible gaspillage de ressources. Ainsi, toute la population devra non seulement être consciente de cet objectif, mais aussi et surtout le soutenir.

## **Axe 2 : Consommation – Efficacité**

L'efficacité passe avant tout par une accélération de la rénovation énergétique du parc bâti, qui sera d'autant plus rapide si le droit du bail évolue pour permettre un certain report des coûts sur les locataires bénéficiaires de cette efficacité.

## **Axe 3 : Approvisionnement – Ressources**

Nous émettons des réserves quant au potentiel de la géothermie de moyenne et grande profondeurs à Genève exprimé dans le tableau de la page 18 ; des études exploratoires doivent encore être conduites afin de déterminer si les 2'820 GWh/an censés être accessibles le seront ou non. Concernant l'éolien, il sera nécessaire d'obtenir le soutien de la population pour l'implantation sur le territoire cantonal.

## **Axe 4 : Approvisionnement – Stockage et gestion**

Faire coïncider production et consommation à différentes heures de la journée ou à différentes périodes de l'année, équilibrer donc l'offre et la demande, est le véritable enjeu de cet axe.

## **Axe 5 – Approvisionnement - Infrastructures**

Préciser le rôle du gaz naturel d'origine fossile comme énergie de transition est le véritable enjeu de cet axe.

Concernant le volet Législation et réglementation, les Entités sont d'avis de privilégier les mesures volontaires avec des encouragements financiers et une communication adéquate plutôt que d'agir par des obligations inscrites dans la loi et développées dans des règlements. Nous ne sommes donc pas favorables à introduire dans la loi une obligation de raccorder les bâtiments situés dans le périmètre des réseaux thermiques structurants. Les Entités se montrent réticentes à renforcer encore le monopole énergétique de SIG à Genève, notamment en octroyant une délégation de l'utilisation géothermique des nappes du domaine public. Pour terminer par rapport à ce volet, nous souhaitons être associés de près à la refonte du dispositif IDC (indice de dépense de chaleur) avec un nouveau seuil de consommation déclenchant pour engager la rénovation énergétique d'un bâtiment.

Concernant le volet Formation et l'information, Genève a besoin de professionnels compétents pour réussir sa transition énergétique. La formation des mandataires et des professionnels des métiers techniques du bâtiment en rénovation énergétique est capitale. La création d'un campus dédié à l'efficacité énergétique est une piste intéressante à développer qui rencontre notre adhésion.

## **VI. Positionnement des Entités par fiche-action**

### **Fiche 1.3 Modifier l'organisation de l'espace et optimiser le bâti**

Nous soutenons sur le principe une « mise en place d'un mécanisme favorisant une occupation optimale des logements, notamment en cas de changement de la composition familiale ». En l'état, il ressort en effet qu'il peut exister des situations où un locataire ancien, habitant seul un 5-6 pièces, bénéficie d'un loyer n'ayant pas augmenté autant que celui du marché et pouvant être moins cher que celui d'un 3 pièces au prix du marché actuel. Or, les Entités souhaitent que des solutions puissent être trouvées au niveau local (par exemple, rocade au sein du même immeuble) en préservant le loyer pour la personne quittant un logement de grande taille pour un logement plus modeste sans interventionnisme excessif de l'Etat. En ce sens, l'Etat pourrait, par exemple, mettre à disposition des coordinateurs afin de favoriser de telles rocades sur demande des régies/propriétaires.

S'agissant du point particulier visant à mettre en œuvre un programme favorisant une organisation sobre en énergie pour les entreprises installées sur les terrains ou dans les zones gérées par la FTI, les Entités insistent sur le caractère participatif et incitatif que doit revêtir ce

programme. A cet effet, la conception d'écoparc du Bois-de-Bay, à Satigny, constitue un modèle et doit être étendue au programme suggéré, en incluant les associations représentatives des entreprises dans le processus. L'écoparc en question, dans son rapport technique, rappelle les buts d'économie d'énergie. Le développement d'un parc photovoltaïque mutualisé entre plusieurs acteurs (entreprises, SIG, etc.) dans la zone a permis de tendre vers le but de sobriété sans toutefois atteindre des économies d'énergie substantielles relatives au bâti.

#### **Fiche 1.4 Faire évoluer les comportements et les usages, repenser le dimensionnement**

Deux des actions prévues dans la fiche 1.4 sont les suivantes :

- Valoriser le non-allumage de l'éclairage public et des espaces publics, et imposer des éclairages modulés.
- Rendre obligatoire l'extinction de l'éclairage des vitrines et des enseignes de publicité lumineuses, encourager le recours aux vitrines sans reflet

Lors des séances en commission consultative sur les questions énergétiques, les Entités ont mentionné une inquiétude économique relative à l'obligation d'extinction des vitrines et des enseignes lumineuses. Les Entités maintiennent leur position. La politique en matière d'éclairage interne, en particulier des vitrines de commerce doit être équilibrée entre marketing et impact écologique. Or, une mise en place d'éclairage de vitrine efficient peut à la fois répondre à des impératifs économiques tout en contribuant à un sentiment de sécurité publique. A cette fin, il est intéressant de constater que l'expérience d'extinction nocturne – entre minuit et 04 :45 dans le Val-de-Ruz s'avère *a priori* positive, vu qu'elle est étendue à d'autres localités. Dans ce cadre, l'extinction des vitrines et des enseignes de publicité devrait être liée à l'utilisation de la chaussée : il n'est pas nécessaire d'avoir un éclairage pour un nombre infime de bénéficiaires, mais aux retours de soirée, notamment les week-ends, un éclairage prolongé est souvent souhaitable.

A des fins de simplification, les Entités soutiennent davantage la mise en place d'un programme pour inciter les commerces à utiliser des appareils électriques énergétiquement sobres et efficaces prévus par la fiche-action 1.5 et de pouvoir :

- dans un premier temps, terminer d'équiper l'ensemble de la branche desdits appareils et ;
- dans un second temps, élaborer des mesures visant à l'extinction des vitrines et enseignes de publicité lumineuses après avoir effectué les études d'impact utiles (par exemple, sur le marketing, la sécurité ainsi que les économies d'énergie supplémentaires après la mise en place d'appareils électriques énergétiquement sobres).

#### **Fiche 1.5 Favoriser les technologies partagées, les cleantechs, le low-tech et le no-tech**

Nous soutenons le principe de la sobriété numérique par des mesures incitatives envers les entreprises, tout en rappelant que les tendances sociétales actuelles vont dans le sens contraire et que l'innovation doit être soutenue.

#### **Fiche 2.1. Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti à Genève**

Un taux de rénovation énergétique inférieur à 1% à Genève, avec des écarts importants entre l'économie attendue et la performance mesurée après rénovation (50% de l'objectif) illustre une situation genevoise préoccupante par rapport à d'autres cantons. Passer de 1 à 2,5%/an de rénovations partielles d'ici à 2030, et même à 4%/an pour l'Etat et les communes, va mobiliser des ressources importantes, tant financières qu'humaines. Il s'agit de la fiche-action clé du p-PDE pour la période 2020-2030 et d'une mesure plus que nécessaire en cette période conjoncturelle.

Les Entités soutiennent l'abaissement des seuils de dépenses de chaleur. Les Entités insistent sur la nécessité d'avoir un abaissement raisonnable, progressif et prévisible et ce d'une manière clairement identifiable pour les entreprises.

Les Entités recommandent enfin de veiller à conserver, voire augmenter les possibilités de déductions fiscales actuelles et à venir. Dans cette optique, il convient d'accorder une attention toute particulière à l'initiative parlementaire 17.400 visant la suppression de la valeur locative et des déductions liées pour le logement principal. Cette réforme, si elle est menée à bien, ne devrait pas entrer en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Fiche 2.2. Sortir du chauffage fossile à Genève**

Aujourd'hui, le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire à Genève sont assurés à 90% par des systèmes à base d'énergie fossile. Interdire le remplacement et l'installation de chaudières fossiles dans le Canton, et ce le plus rapidement possible, ne nous semble pas la piste à suivre dans un premier temps. Il faudrait tout d'abord remplacer les chaudières à mazout anciennes, soit par des pompes à chaleur, soit par des raccordements aux réseaux thermiques structurants, tout en laissant ouverte la possibilité de recourir à des chaudières à gaz, voire à mazout de dernière génération en l'absence d'alternative économiquement viable.

Dans un second temps, qui devrait être le plus court possible, surtout si la filière Hydrogène tient ses promesses, un deuxième pas pourrait être franchi en interdisant les chaudières fossiles.

Au niveau cantonal, il est envisagé d'interdire l'installation, la modification ou le renouvellement de systèmes de chauffage fossile moyennant des dérogations exceptionnelles. Or, cela est assimilable à une interdiction pure et simple, les formalités administratives apparaissant a priori décourageantes pour obtenir une dérogation. Les cas où les alternatives techniques aux énergies fossiles ne sont pas disponibles à des coûts raisonnables seraient nombreux, ce qui rendrait cette mesure disproportionnée.

Par ailleurs, les Entités rappellent qu'un approvisionnement résiduel en énergie fossile pour la gestion des pointes de demande lors des jours les plus froids ou pour le secours peut permettre d'éviter des surinvestissements conséquents apportant des gains limités.

Pour le cas particulier des industries, les Entités rappellent que la substitution des chaudières industrielles fossiles alimentant les processus de production est un défi difficile du fait des températures élevées nécessaires.

En outre, un membre de la CCIG note que SIG aura accès aux informations liées aux installations de chaudières à mazout sur l'ensemble du canton, ce qui permet d'avoir une base de donnée sans commune mesure pour de la prospection en matière de changement d'installation de mazout. Dans ce cadre, soit les informations doivent être transparentes, soit SIG ne doit pas être copilote de cette fiche.

### **Fiche 3.1 Développer le solaire thermique et photovoltaïque dans le canton de Genève**

Un membre de la CCIG note que le prix de rachat à l'injection offert par SIG est correct et probablement l'un des plus avantageux de Suisse. Il note que cela doit être maintenu et encore amélioré. Cependant, il note un problème de transparence de l'information en matière d'information sur le marché en lien avec les installations solaires auprès des entités parapubliques qui sont en mains exclusives de SIG alors qu'elles devraient être accessibles à la concurrence.

### **Fiche 3.2 Valoriser au maximum les rejets thermiques dans le canton de Genève**

Les Entités soutiennent la cartographie des sources de rejets thermiques du canton. A cette fin, elles rappellent le principe des écoparcs, qui permettent une prise en compte précise des besoins et possibilités locales.

### **Fiche 3.3 : Explorer et exploiter massivement les ressources géothermiques du canton de Genève**

Nous pensons que la géothermie de faible profondeur tient déjà ses promesses et continuera de se développer sur le territoire cantonal. En revanche, la géothermie de moyenne ou de grande profondeur doit faire encore l'objet d'études exploratoires afin de déterminer si les 2'820 GWh/an censés être accessibles le seront ou non.

Un membre de la CCIG note qu'il faudra veiller à une grande transparence des prix, la formation des prix devant être analysée par des experts.

### **Fiche 3.4 : Mettre en place des filières pour valoriser la ressource bois-biomasse dans le canton de Genève**

Il devient urgent de finaliser le projet d'unité de méthanisation-compostage PôleBio Energies et ensuite de le concrétiser dans les meilleurs délais. Il en va de même pour la centrale chaleur-force (CCF) au bois-déchets.

### **Fiche 3.6 : Etudier et développer le potentiel éolien du canton de Genève**

Nous pensons que le potentiel éolien est très faible à Genève, principalement pour des questions d'ordre paysager et d'exiguïté territoriale.

### **Fiche 4.3 : Poursuivre le développement de la filière hydrogène à Genève**

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le canton de Genève pour qu'il puisse atteindre les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables.

### **Fiche 5.1 : Poser les principes de mise en œuvre du Plan directeur des énergies de réseau (PDER)**

Un membre de la CCIG note qu'il manque deux points clés dans le plan d'action soit une tarification transparente et des prestations soumises à la concurrence, tel que GENiLac, dont SIG propose de mettre en place le réseau de distribution primaire et de vendre la pompe à chaleur permettant – dit de manière simplifiée – de raccorder le réseau au client final, étape qui devrait être soumise à la concurrence.

### **Fiche 5.6 : Planifier l'évolution du réseau de gaz pour accompagner la transition énergétique**

Le gaz naturel représente aujourd'hui plus de la moitié de la consommation thermique du canton. Il va de plus jouer un rôle capital dans la transition énergétique avec l'abandon du nucléaire, au moins jusqu'en 2030.

Le réseau de gaz doit répondre à ces attentes. Un développement limité peut être envisagé si les calculs économiques permettent d'amortir un tel développement. Il n'est donc pas à l'ordre du jour d'arrêter l'extension du réseau de gaz, ni de désaffecter ledit réseau dans les zones alimentées par le réseau thermique, car un tel réseau pourrait à l'avenir être utilisé pour l'hydrogène.

## **Fiche 5.8 : Faciliter l'intégration des productions décentralisées d'électricité à partir de sources renouvelables**

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le canton de Genève pour qu'il puisse atteindre les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables.

### **VII. Conclusions**

Les Entités soutiennent dans sa globalité le p-PDE mis en consultation et prient respectueusement le Conseil d'Etat de bien vouloir prendre en compte les présentes observations, qui peuvent être résumées comme suit :

**En résumé, le p-PDE doit :**

- **exclure le trafic aérien du champ d'application du PDE**, il s'agit d'une question fédérale. En revanche, le pôle aéroportuaire en tant que consommateur d'énergie est à considérer au même titre que les autres entités publiques consommatrices,
- **garantir une sécurité de planification** sur les trente prochaines années à tous les acteurs du marché, en particulier aux propriétaires immobiliers, aux entreprises et aux investisseurs,
- **fixer des priorités claires** entre les 28 fiches-actions. Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti à Genève est en effet bien plus prioritaire que la fiche 1.4: faire évoluer les comportements et les usages - repenser le dimensionnement,
- **être alimenté par des études complémentaires**, notamment pour lever un certain nombre d'incertitudes,
- **se doter d'un instrument de suivi** des actions et des objectifs définis, afin de permettre à la Commission consultative sur les questions énergétiques de remplir son rôle,
- **privilégier les mesures volontaires** avec des encouragements financiers et une communication adéquate plutôt que par des obligations inscrites dans la loi,
- se concrétiser et évoluer en étroite collaboration avec les instances représentatives des entreprises et des milieux immobiliers à Genève,
- faire connaître la plateforme GEnergie à l'ensemble de la population.

**Le développement d'une filière hydrogène ou l'intégration des productions décentralisées d'électricité à partir de sources renouvelables revêtent toute leur importance, sans oublier la réalisation de PôleBio Energies (méthanisation-compostage) et d'une centrale chaleur-force au bois-déchets.**

Le succès du développement des énergies renouvelables dépendra également de la capacité genevoise à développer des réseaux thermiques permettant d'acheminer cette énergie jusqu'au consommateur et à développer des solutions de stockage saisonnier et infra-journalier pour faire face au décalage entre production et demande (thermique et électricité).

En espérant que l'Office cantonal de l'énergie accordera toute l'attention requise aux points qui précèdent, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**



Vincent Subilia  
Directeur général



Nathalie Hardyn  
Directrice - Département Politique

**Union des Associations Patronales Genevoises**



Jean-Luc Favre  
Président



Olivier Ballissat  
FER Genève